

*Question présentée par le député :*

*M. Murat-Julian Alder*

*Date de dépôt : 6 avril 2022*

## **Question écrite urgente**

### **Documents d'identité biométriques : plus de trois mois pour un rendez-vous auprès du Centre cantonal de biométrie ?**

Monsieur le président du Conseil d'Etat,

Mesdames et Messieurs les membres du Conseil d'Etat,

Il a été porté à notre connaissance que, dans le cadre de l'établissement de documents d'identité biométriques, que ce soit pour des personnes suisses ou étrangères, les délais d'attente pour obtenir un rendez-vous auprès du Centre cantonal de biométrie pouvaient atteindre plus de trois mois, ce qui est pour le moins étonnant.

Ceci n'est pas sans répercussions pour les personnes concernées.

En effet, bien que, pour les ressortissants suisses, il soit possible de solliciter et d'obtenir, à certaines conditions, un passeport d'urgence, certains Etats étrangers ne reconnaissent malheureusement pas ce type de titre, dans la mesure où il s'agit d'un document non biométrique.

Pour les personnes étrangères, de tels délais d'attente engendrent des désagréments importants, que ce soit pour rechercher et décrocher une place de travail, pour contracter un bail à loyer d'habitation ou commercial, pour effectuer certaines démarches administratives ou tout simplement pour pouvoir rentrer en Suisse sans avoir à demander et recevoir un visa de retour au préalable.

Ces délais d'attente sont parfois même de nature à compromettre des séjours à l'étranger pour de nombreux habitants de Genève, qu'ils soient suisses ou étrangers, que ce soit pour le travail ou pour les loisirs, et donc, à engendrer des frais de voyage et d'hébergement qui ne sont souvent ni annulés sans frais ni remboursés.

Or, les particuliers touchés par ces délais anormalement longs ne sont en rien responsables de ceux-ci.

Au vu de ce qui précède, le Conseil d'Etat est respectueusement invité à répondre aux questions suivantes :

1. *Comment s'expliquent les délais d'attente de plus de trois mois pour l'obtention d'un rendez-vous au Centre cantonal de biométrie ?*
2. *Le Conseil d'Etat considère-t-il que de tels délais sont compatibles avec le principe constitutionnel de la célérité applicable à l'ensemble de l'administration cantonale ?*
3. *Pour quelles raisons n'existe-t-il aucune possibilité d'obtenir un rendez-vous en urgence pour obtenir un document d'identité biométrique au Centre cantonal de biométrie ?*
4. *Quelles mesures le Conseil d'Etat entend-il prendre afin de remédier à cette situation ?*

Que le Conseil d'Etat soit d'avance remercié de ses promptes réponses aux questions ci-dessus.